



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.30/2007/21
27 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

Cent dix-septième session
Genève, 24-28 septembre 2007
Point 8 c) iii) de l'ordre du jour provisoire

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR DE 1975)**

Application de la Convention

Agrément et contrôle des compartiments réservés au chargement TIR

Communication du Bureau d'assistance douanière et fiscale
de l'Union européenne en Serbie (CAFAO)*

Par le passé, le Groupe de travail avait été informé des problèmes sérieux qui se posaient en rapport avec l'agrément incorrect des véhicules TIR et des mesures qui étaient prises en vue de remédier à cette situation (ECE/TRANS/WP.30/226, par. 47 à 49). Il avait notamment été envisagé d'établir et de distribuer aux autorités d'homologation des listes de pointage (rapports d'homologation TIR) pour les divers types de véhicules. Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note des listes qui ont été établies par le Bureau d'assistance douanière et fiscale de l'Union européenne en Serbie (CAFAO), en collaboration avec l'Administration douanière de la Serbie. Ces listes de pointage sont reproduites dans le présent document selon l'ordre suivant:

* La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle.

- I. Rapport d'homologation pour les véhicules bâchés (p. 3 à 6);
- II. Rapport d'homologation pour les véhicules à parois latérales rigides (p. 7 à 9);
- III. Rapport d'homologation pour les véhicules à panneaux latéraux et à panneaux coulissants (p. 10 à 14);
- IV. Rapport d'homologation pour les véhicules à crochets de sangle et à panneaux coulissants (p. 15 à 19);
- V. Rapport d'homologation pour les citernes (p. 20 à 22);
- VI. Rapport d'homologation pour les fourgons (p. 23 à 25);
- VII. Rapport d'homologation pour les rampes hydrauliques de chargement et de déchargement (p. 26).

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a), croquis n^{os} 1 à 4)</p> | <p>1: <u>Les éléments constitutifs du compartiment réservé au chargement sont assemblés:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de boulons placés de l'extérieur, l'écrou à l'intérieur étant soudé au boulon</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets placés de l'extérieur, fixés à l'intérieur</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé au moyen de vis autotaraudeuses, de clous ou de rivets placés à l'intérieur</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé d'une autre manière, par exemple au moyen d'un plancher double</p> |
| <p><u>Panneaux latéraux:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), note explicative 2.2.1 b))</p> | <p>2: <u>Fixation des mécanismes de verrouillage:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Lors du verrouillage des panneaux latéraux, les mécanismes de verrouillage ne peuvent être ni actionnés ni ouverts, comme par exemple les poignées recouvertes par la bâche</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Lors du verrouillage des panneaux latéraux, les mécanismes de verrouillage sont fixés au moyen d'un anneau TIR rabattable intégré au montant</p> <hr/> <p>3: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur le panneau latéral sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers le panneau latéral</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, le panneau latéral devant être ouvert et abaissé pour que la charnière puisse sortir du gond</p> <hr/> |
| <p><u>Portes arrière:</u></p> <p>(À ne remplir que si le véhicule est équipé de portes arrière)</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n^o 1-1 a))</p> <p>IMPORTANT Un véhicule équipé de portes arrière est toujours muni, non seulement du scellé pour le câble TIR, mais de l'un des deux scellés douaniers destinés à garantir la fermeture des portes</p> | <p>4: <u>Fixation du système de fermeture des portes:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les gâches et les étriers de crémone assurent la fixation des tringles de crémone</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> La poignée de manœuvre et la tringle de crémone sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier (et la partie pivotante) sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <hr/> <p>5: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur les portes arrière sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers la porte</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, c'est-à-dire avec «épaulement»</p> <hr/> |

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Attache de la bâche:</u></p> <p>—————</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 11, note explicative 2.3.11 a)-2))</p> | <p>11: <u>Lanières:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les lanières, faites en une matière non extensible, ont une largeur d'au moins 20 mm et une épaisseur d'au moins 3 mm. Elles ne peuvent être soudées ou reconstituées sans laisser de traces visibles. Le raccommodage des lanières n'est PAS autorisé et il doit rester visible sur toute sa longueur!</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Partie SUPÉRIEURE: Les lanières sont à autofixation ou fixée À L'INTÉRIEUR de la bâche, les rivets ne pouvant être enlevés ou remis en place de l'extérieur</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Partie INFÉRIEURE: Les lanières sont munies d'un œillet afin d'être attachée au moyen du câble TIR</p> <hr/> |
| <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives)</p> | <p>12: <u>Anneaux métalliques (anneaux TIR):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les anneaux TIR fixés au véhicule (c'est-à-dire aux panneaux latéraux) sont montés de manière à ne pouvoir être enlevés ou remis en place sans laisser de traces visibles. Les rivets «aveugles» et les rivets nommés rivets «POP» ne sont autorisés que s'il n'y a pas d'accès permettant l'enlèvement ou la remise en place lorsque la bâche est attachée et fixée!</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> L'intervalle entre les anneaux TIR ne dépasse pas 20 cm (les intervalles ne dépassant pas 30 cm peuvent être acceptés de part et d'autre des montants verticaux si les anneaux TIR sont montés en retrait dans les panneaux latéraux et si les œillets sont de forme ovale et de taille juste suffisante pour pouvoir être enfilés sur les anneaux TIR)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Tous les anneaux TIR sont en bon état, intacts et non altérés, à savoir non ouverts par coupure</p> <hr/> |
| <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives et les croquis)</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Les câbles en nylon, avec ou sans gaine en plastique, ne sont PAS autorisés!</p> | <p>13: <u>Câble d'attache (câble TIR):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les câbles d'acier d'un diamètre d'au moins 3 mm entourés d'une gaine en matière plastique transparente non extensible sont autorisés</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les cordes de chanvre ou de sisal d'un diamètre d'au moins 8 mm DOIVENT être entourées d'une gaine en matière plastique transparente non extensible</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble est d'une seule pièce et reste visible sur toute sa longueur (aucune partie du câble ne doit être ni recouverte ni enveloppée d'une autre matière, par exemple, du ruban adhésif)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble est muni d'un embout à chaque extrémité. Le dispositif d'attache de chaque embout comporte un rivet creux traversant le câble ou la corde et permettant le passage du lien de scellement douanier.</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble n'est pas plus long que nécessaire (AUCUNE boucle n'est, par exemple, autorisée entre les anneaux TIR)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> La bâche est attachée et fixée selon une méthode différente. Décrivez-la:</p> <hr/> |

| | | | |
|---|--|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | | | |
| Numéro de châssis: | | | |
| <p><u>Scellement:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, art. 16 et annexe 5)</p> <p><u>DÉCISION:</u></p> | <p><u>Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: scellé(s)</p> <p>INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Lorsque plus d'un scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5.</p> <p>Un croquis ou des photocopies faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément.</p> </div> <p><input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention</p> <hr/> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <div style="background-color: #00FF00; text-align: center; padding: 2px;">AGRÈMENT</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </td> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <div style="background-color: #FF0000; text-align: center; padding: 2px;">REJET</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </td> </tr> </table> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">Annexe 2, article premier:</p> <p>a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier;</p> <p>b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace;</p> <p>c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises;</p> <p>d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> </div> <p>Date et lieu: _____</p> <p>Signature: _____</p> <p>Signature: _____</p> | <div style="background-color: #00FF00; text-align: center; padding: 2px;">AGRÈMENT</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> | <div style="background-color: #FF0000; text-align: center; padding: 2px;">REJET</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> |
| <div style="background-color: #00FF00; text-align: center; padding: 2px;">AGRÈMENT</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> | <div style="background-color: #FF0000; text-align: center; padding: 2px;">REJET</div> <p style="text-align: center;">Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> | | |

| | |
|---|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a), croquis n^{os} 1 à 4)</p> <p>_____</p> <p><u>Portes latérales:</u></p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n° 1-1 a))</p> <p>_____</p> <p><u>Portes arrière:</u></p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n° 1-1 a))</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Un véhicule équipé de portes arrière <i>pourrait</i> devoir être muni de deux scellés douaniers destinés à garantir la fermeture des portes (un scellé par porte)</p> | <p>1: <u>Les éléments constitutifs du compartiment réservé au chargement sont assemblés:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de boulons placés de l'extérieur, l'écrou à l'intérieur étant soudé au boulon</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets placés de l'extérieur, fixés à l'intérieur</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> S'agissant de parties en fibres de verre ou en matière plastique, au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé au moyen de vis autotaraudeuses, de clous ou de rivets placés de l'intérieur</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé d'une autre manière, par exemple au moyen d'un plancher double isolé</p> <p>_____</p> <p>2: <u>Fixation du système de fermeture des portes – portes individuelles:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les gâches et les étriers de crémone assurent la fixation des tringles de crémone</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La poignée de manœuvre et la tringle de crémone sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier (et la partie pivotante) sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p>3: <u>Fixation du système de fermeture des portes – portes multiples (par exemple, le «système concertina»):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les systèmes de rails supérieur et inférieur sont fixés au châssis au moyen de rivets ou par soudure</p> <p>_____</p> <p>4: <u>Fixation du système de fermeture des portes:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les gâches et les étriers de crémone assurent la fixation des tringles de crémone.</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La poignée de manœuvre et la tringle de crémone sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier (et la partie pivotante) sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p>5: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur les portes arrière sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers la porte</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, c'est-à-dire avec «épaulement»</p> <p>_____</p> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Ouvertures:</u></p> <p>—</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 à 4, croquis n^{os} 1 et 2 et notes explicatives 2.2.1 c)-1) et 2))</p> | <p>6: <u>Ouvertures de ventilation:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La dimension maximale ne dépasse pas 40 cm</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> L'ouverture est «doublement» protégée par une toile métallique ou des plaques métalliques perforées (dimension maximale des trous: 3 mm dans les deux cas) et par un grillage métallique soudé (dimension maximale des mailles: 10 mm)</p> <p><input type="checkbox"/> L'ouverture est protégée par une plaque métallique perforée unique d'épaisseur suffisante (dimension maximale des trous: 3 mm; épaisseur de la plaque: au moins 1 mm)</p> <hr/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Le dispositif ou le système de sécurité empêchant d'accéder à l'intérieur du compartiment réservé au chargement doit être tel qu'il ne peut pas être enlevé et remis en place de l'extérieur sans laisser de traces visibles.</p> </div> <p>7: <u>Ouvertures d'écoulement:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La dimension ne dépasse pas 35 mm</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Elles sont protégées par un tuyau coudé en U</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Elles sont protégées par une plaque métallique perforée (dimension maximale des trous: 3 mm)</p> <p><input type="checkbox"/> Elles sont protégées par un système sûr de chicanes, facilement accessible pour examen de l'intérieur du compartiment réservé au chargement</p> <hr/> <p>8: <u>Ouvertures aménagées à des fins techniques:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Les ouvertures aménagées dans le plancher à des fins techniques, telles que graissage et entretien, ne seront admises qu'à condition d'être munies d'un couvercle empêchant d'accéder de l'extérieur au compartiment réservé au chargement. Le couvercle sur les véhicules équipés de telles ouvertures doit faire l'objet d'un examen minutieux.</p> </div> <p><input type="checkbox"/> Lorsque les ouvertures aménagées à des fins techniques sont protégées par un couvercle empêchant d'accéder de l'extérieur au compartiment réserve au chargement, ce couvercle ne peut être enlevé ou remis en place de l'extérieur</p> <hr/> <p>9: <u>Unité de refroidissement – Moteur – Compresseur – Système de commande de la circulation d'air:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Le moteur, le compresseur et le système de commande de la circulation d'air sur les véhicules frigorifiques sont normalement incorporés dans une unique unité de refroidissement. Cette unité est montée sur le compartiment réservé au chargement à l'avant du véhicule. Elle peut toutefois aussi être montée sous le véhicule ou sous le compartiment réservé au chargement. Pour éviter qu'elle ne se détache, il serait préférable de la protéger au moyen de plaques métalliques montées à l'intérieur du compartiment réservé au chargement.</p> </div> <p><input type="checkbox"/> L'unité de refroidissement est fixée de manière à ne pas pouvoir être enlevée de l'extérieur sans laisser de traces visibles</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les systèmes de réglage de la température et de son enregistrement sont fixés sans qu'il y ait un accès au compartiment réservé au chargement</p> <hr/> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p>Scellement:</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, art. 16 et annexe 5)</p> <p>DÉCISION:</p> | <p>Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires:</p> <div data-bbox="528 394 1455 499" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: scellé(s)</p> <p>INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires</p> </div> <div data-bbox="472 521 1455 707" style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Lorsque plus d'UN scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5.</p> <p>Un croquis ou des photocopies, faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers, <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément.</p> </div> <div data-bbox="472 734 1455 869"> <p><input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés.</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention.</p> <hr/> </div> <div data-bbox="472 896 909 1003"> <p><input type="checkbox"/> <b style="background-color: green; color: black; padding: 2px;">AGRÈMENT</p> <div data-bbox="528 896 909 1003" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> </div> <div data-bbox="997 896 1420 1003"> <p><input type="checkbox"/> <b style="background-color: red; color: black; padding: 2px;">REJET</p> <div data-bbox="1066 896 1420 1003" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"> <p>Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> </div> <div data-bbox="472 1025 941 1456"> <p>Annexe 2, article premier:</p> <p>a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier;</p> <p>b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace;</p> <p>c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises;</p> <p>d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières.</p> </div> <div data-bbox="997 1025 1455 1456"> <p>Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> </div> <div data-bbox="528 1485 1455 1534"> <p>Date et lieu: _____</p> </div> <div data-bbox="528 1559 1455 1608"> <p>Signature: _____</p> </div> <div data-bbox="528 1635 1455 1684"> <p>Signature: _____</p> </div> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a), croquis n^{os} 1 à 4)</p> | <p>1: <u>Les éléments constitutifs du compartiment réservé au chargement sont assemblés:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de boulons placés de l'extérieur, l'écrou à l'intérieur étant soudé au boulon</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets placés de l'extérieur, fixés à l'intérieur</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé au moyen de vis autotaraudeuses, de clous ou de rivets placés de l'intérieur</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé d'une autre manière, par exemple au moyen d'un plancher double</p> <hr/> |
| <p><u>Panneaux latéraux:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), note explicative 2.2.1 b))</p> | <p>2: <u>Fixation des mécanismes de verrouillage:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Lors du verrouillage des panneaux latéraux, les mécanismes de verrouillage ne peuvent être ni actionnés ni ouverts, comme par exemple les poignées recouvertes par la bâche</p> <hr/> <p>3: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur le panneau latéral sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers le panneau latéral</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, le panneau latéral devant être ouvert et abaissé pour que la charnière puisse sortir du gond</p> <hr/> |
| <p><u>Portes arrière:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n^o 1-1 a))</p> | <p>4: <u>Fixation du système de fermeture des portes:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les gâches et les étriers de crémone assurent la fixation des tringles de crémone</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> La poignée de manœuvre et la tringle de crémone sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier (et la partie pivotante) sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <hr/> <p>5: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur les portes arrière sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers la porte</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, c'est-à-dire avec «épaulement»</p> <hr/> |

| | |
|---|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <u>Bâche:</u> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 1 à 11, croquis n^{os} 1 à 4 et notes explicatives)</p> | <p>6: <u>La bâche est en (matière):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Une toile résistante</p> <p><input type="checkbox"/> Un tissu recouvert de matière plastique ou caoutchouté, suffisamment résistant et non extensible</p> |
| | <p>7: <u>La bâche est faite de plusieurs pièces:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Ces pièces sont assemblées au moyen de deux coutures, TOUTES les coutures devant être faites à la machine</p> <p><input type="checkbox"/> Ces pièces sont assemblées par soudure, imprimant un relief uniforme et bien marqué; elles ne peuvent être séparées puis rassemblées sans laisser ses traces visibles</p> |
| | <p>8: <u>État de la bâche:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est en bon état et telle que, lorsque le dispositif de fermeture a été actionné, il est impossible d'accéder au compartiment réservé au chargement sans laisser des traces visibles</p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est raccommodée</p> <p><input type="checkbox"/> Les raccommodages sont faits conformément aux méthodes décrites</p> <p><input type="checkbox"/> Les œillets au bord de la bâche sont renforcés, le renforcement étant fait en un matériau approprié et neuf</p> |
| | <p>9: <u>Support et recouvrement:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est supportée par une superstructure appropriée (montants, parois, arceaux, lattes, etc.)</p> <p><input type="checkbox"/> La bâche recouvre les panneaux latéraux et l'avant supérieur du véhicule d'au moins 25 cm</p> |
| <u>Toit:</u> | <p>10: <u>Toit ouvrant – (toit coulissant):</u></p> <p><input type="checkbox"/> La barre transversale arrière supérieure destinée au toit est fixée et tenue verrouillée par la tringle de crémone et la gâche</p> <p><input type="checkbox"/> Les mécanismes de verrouillage du système de toit coulissant sont situés à l'INTÉRIEUR du compartiment réservé au chargement, de sorte qu'il n'y ait aucun accès de l'extérieur aux mécanismes</p> |

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Attache de la bâche:</u></p> <p>(Convention TIR (Manuel), annexe 2, croquis n° 9.2)</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives)</p> | <p>11: <u>Profil du toit – Longrine supérieure – tendeur et support:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La distance entre les tendeurs supérieurs (supports) ne dépasse PAS 60 cm!</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> La longrine supérieure DOIT assurer un recouvrement de la bâche d'AU MOINS 1/4 de la distance entre les tendeurs (supports)!</p> <hr/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Il ne doit pas être possible d'accéder au compartiment réservé à la charge, entre les tendeurs supérieurs au niveau de la longrine! Il ne doit pas être possible d'introduire une main à l'intérieur! S'il est possible d'introduire une main dans le compartiment réservé à la charge, des tendeurs supérieurs SUPPLÉMENTAIRES doivent être placés!</p> </div> <p><u>Anneaux métalliques (anneaux TIR):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les anneaux TIR fixés au véhicule (c'est-à-dire sur les panneaux latéraux et sur la partie haute de l'avant) sont montés de manière à ne pouvoir être enlevés ou remis en place sans laisser de traces visibles. Les rivets «aveugles» et les rivets nommés rivets «POP» ne sont autorisés que s'il n'y a pas d'accès permettant l'enlèvement ou la remise en place lorsque la bâche est attachée et fixée!</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> L'intervalle entre les anneaux TIR ne dépasse pas 20 cm (les intervalles ne dépassant pas 30 cm peuvent être acceptés de part et d'autre des montants verticaux si les anneaux TIR sont montés en retrait dans les panneaux latéraux et si les œillets sont de forme ovale et de taille juste suffisante pour pouvoir être enfilés sur les anneaux TIR)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Tous les anneaux TIR sont en bon état, intacts et non altérés, à savoir non ouverts par coupure</p> <hr/> |
| <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives et les croquis)</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Les câbles en nylon, avec ou sans gaine en matière plastique, ne sont PAS autorisés!</p> | <p>12: <u>Câble d'attache (câble TIR):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les câbles d'acier d'un diamètre d'au moins 3 mm entourés d'une gaine en matière plastique transparente non extensible sont autorisés</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Les cordes de chanvre ou de sisal d'un diamètre d'au moins 8 mm DOIVENT être entourées d'une gaine en matière plastique transparente non extensible</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble est d'une seule pièce et reste visible sur toute sa longueur (aucune partie du câble ne doit être ni recouverte ni enveloppée d'une autre matière, par exemple, du ruban adhésif)</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble est muni d'un embout à chaque extrémité. Le dispositif d'attache de chaque embout comporte un rivet creux traversant le câble ou la corde et permettant le passage du lien de scellement douanier</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le câble n'est pas plus long que nécessaire (AUCUNE boucle n'est, par exemple, autorisée entre les anneaux TIR)</p> <hr/> |

| | |
|---|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Scellement:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, art. 16 et annexe 5)</p> <p><u>DÉCISION:</u></p> | <p><u>Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: _____ scellé(s)</p> <p>INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin: 5px 0; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Lorsque plus d'UN scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5.</p> <p>Un croquis ou des photographies, faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers, <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément.</p> </div> <div style="margin: 5px 0;"> <p><input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention</p> <hr/> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p><input type="checkbox"/> AGRÈMENT</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 2px 0;"> <p>Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> </div> <div style="width: 45%;"> <p><input type="checkbox"/> REJET</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 2px 0;"> <p>Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> </div> </div> </div> <div style="margin: 5px 0;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">Annexe 2, art. premier:</p> <p>a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier;</p> <p>b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace;</p> <p>c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises;</p> <p>d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0; width: 40%;"> <p style="text-align: center;">Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Lieu et date:</p> <p>_____</p> <p style="margin-top: 10px;">Signature:</p> <p>_____</p> <p style="margin-top: 10px;">Signature:</p> <p>_____</p> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a), croquis n^{os} 1 à 4)</p> | <p>1: <u>Les éléments constitutifs du compartiment réservé au chargement sont assemblés:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de boulons placés de l'extérieur, l'écrou à l'intérieur étant soudé au boulon</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets placés de l'extérieur, fixés à l'intérieur</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé au moyen de vis autotaraudeuses, de clous ou de rivets placés de l'intérieur</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé d'une autre manière, par exemple au moyen d'un plancher double</p> <p>_____</p> |
| <p><u>Portes arrière:</u></p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n^o 1-1a))</p> | <p>2: <u>Fixation du système de fermeture des portes:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les gâches et les étriers de crémone assurent la fixation des tringles de crémone</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La poignée de manœuvre et la tringle de crémone sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier (et la partie pivotante) sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p>3: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur les portes arrière sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers la porte</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières sont à autofixation, c'est-à-dire avec «épaulement»</p> <p>_____</p> |
| <p><u>Toit:</u></p> | <p>4: <u>Toit ouvrant – (toit coulissant):</u></p> <p><input type="checkbox"/> La barre transversale arrière supérieure destinée au toit est fixée et tenue verrouillée par la tringle de crémone et la gâche</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les mécanismes de verrouillage du système de toit coulissant sont situés à l'INTÉRIEUR du compartiment réservé au chargement, de sorte qu'il n'y ait aucun accès de l'extérieur aux mécanismes</p> <p>_____</p> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Bâche:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 1 à 11, croquis n^{os} 1 à 4 et notes explicatives)</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 4, par. 1 et 2 – voir aussi le croquis n^o 9)</p> | <p>5: <u>La bâche est en (matière):</u></p> <p><input type="checkbox"/> Une toile résistante _____</p> <p><input type="checkbox"/> Un tissu recouvert de matière plastique ou caoutchouté, suffisamment résistant et non extensible _____</p> <hr/> <p>6: <u>La bâche est faite de plusieurs pièces:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Ces pièces sont assemblées au moyen de deux coutures, TOUTES les coutures devant être faites à la machine _____</p> <p><input type="checkbox"/> Ces pièces sont assemblées par soudure, imprimant un relief uniforme et bien marqué; elles ne peuvent être séparées puis rassemblées sans laisser des traces visibles _____</p> <hr/> <p>7: <u>État de la bâche:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est en bon état et telle que, lorsque le dispositif de fermeture a été actionné, il est impossible d'accéder au compartiment réservé au chargement sans laisser des traces visibles _____</p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est raccommodée _____</p> <p><input type="checkbox"/> Les raccommodages sont faits conformément aux méthodes décrites _____</p> <p><input type="checkbox"/> Les œillets au bord de la bâche sont renforcés, le renforcement étant fait en un matériau approprié et neuf _____</p> <hr/> <p>8: <u>Support et recouvrement:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La bâche est supportée par une superstructure appropriée (montants, parois, arceaux, lattes, etc.) _____</p> <p><input type="checkbox"/> La bâche recouvre l'avant supérieur du véhicule d'au moins 25 cm _____</p> <p><input type="checkbox"/> La bâche recouvre les parties rigides à l'arrière du véhicule d'au moins 50 cm _____</p> <hr/> <p>9: <u>Sangles de tension et crochets:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La distance entre les sangles de tension ne doit pas dépasser 60 cm _____</p> <p><input type="checkbox"/> Les sangles de tension et les crochets sont faits en un matériau approprié et montés de manière à ne pas pouvoir être enlevés _____</p> |

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Attache de la bâche:</u></p> <p>(Convention TIR (Manuel), annexe 2, croquis n° 9.2)</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives)</p> | <p>10: <u>Profil du toit – Longrine supérieure – tendeur et support:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La distance entre les tendeurs supérieurs (supports) ne dépasse PAS 60 cm! <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La longrine supérieure DOIT assurer un recouvrement de la bâche d'AU MOINS ¼ de la distance entre les tendeurs (supports)! <hr/> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><p>IMPORTANT</p><p>Il ne doit pas être possible d'accéder au compartiment réservé à la charge, entre les tendeurs supérieurs au niveau de la longrine! Il ne doit pas être possible d'introduire une main à l'intérieur! S'il est possible d'introduire une main dans le compartiment réservé à la charge, des tendeurs supérieurs SUPPLÉMENTAIRES doivent être placés!</p></div> <p><u>Anneaux métalliques (anneaux TIR):</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les anneaux TIR fixés au véhicule (c'est-à-dire sur les panneaux latéraux et la partie haute de l'avant) sont montés de manière à ne pouvoir être enlevés ou remis en place sans laisser de traces visibles. Les rivets «aveugles» et les rivets nommés rivets «POP» ne sont autorisés que s'il n'y a pas d'accès permettant l'enlèvement ou la remise en place lorsque la bâche est attachée et fixée! <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> L'intervalle entre les anneaux TIR ne dépasse pas 20 cm (les intervalles ne dépassant pas 30 cm peuvent être acceptés de part et d'autre des montants verticaux si les anneaux TIR sont montés en retrait dans les panneaux latéraux et si les œillets sont de forme ovale et de taille juste suffisante pour pouvoir être enfilés sur les anneaux TIR) <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Tous les anneaux TIR sont en bon état, intacts et non altérés, à savoir non ouverts par coupure |
| <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 3, par. 6 à 10. Voir aussi les notes explicatives et les croquis)</p> <p>IMPORTANT!</p> <p>Les câbles en nylon, avec ou sans gaine en matière plastique, ne sont PAS autorisés!</p> | <p>11: <u>Câble d'attache (câble TIR):</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les câbles d'acier d'un diamètre d'au moins 3 mm entourés d'une gaine en matière plastique transparente non extensible sont autorisés <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les cordes de chanvre ou de sisal d'un diamètre d'au moins 8 mm DOIVENT être entourées d'une gaine en matière plastique transparente non extensible <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le câble est d'une seule pièce et reste visible sur toute sa longueur (aucune partie du câble ne doit être ni recouverte ni enveloppée d'une autre matière, par exemple, du ruban adhésif) <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le câble est muni d'un embout à chaque extrémité. Le dispositif d'attache de chaque embout comporte un rivet creux traversant le câble ou la corde et permettant le passage du lien de scellement douanier <hr/> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le câble n'est pas plus long que nécessaire (AUCUNE boucle n'est, par exemple, autorisée entre les anneaux TIR) |

| | | |
|--|---|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | | |
| Numéro de châssis: | | |
| Scellement: _____ (Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f)) _____ (Convention TIR, art. 16 et annexe 5) DÉCISION: | Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires: Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: _____ scellé(s) INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires | |
| | _____ Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR | _____ Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR |
| | IMPORTANT Lorsque plus d'UN scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5. Un croquis ou des photographies, faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers, <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément. | |
| | <input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés _____ <input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention _____ | |
| | Annexe 2, art. premier: a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier; b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace; c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises; d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières. | Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants: _____ _____ _____ _____ |
| | Date et lieu: _____ | |
| | Signature: _____ | |
| | Signature: _____ | |

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de chassis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a), notes explicatives 2.2.1 a) à d))</p> <p>_____</p> <p><u>Couvercle du trou d'homme:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n° 1-1a))</p> <p>_____</p> <p><u>Tuyauterie APPARENTE:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) à d))</p> <p>_____</p> <p><u>Compartiment réservé à la commande:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n° 1-1a))</p> | <p>1: <u>Le compartiment réservé au chargement (partie citerne) est monté de façon à ne pas pouvoir être enlevé du châssis sans laisser de traces visibles:</u></p> <p><input type="checkbox"/> S'agissant de ladite partie citerne, au moyen de boulons, l'écrou étant soudé au boulon</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets résistants, destinés aux charges lourdes</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p>2: <u>Fixation du couvercle du trou d'homme:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les étriers assurant la fixation du système de verrouillage sont fixés au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La poignée et le système de commande de la tension au niveau de la barre transversale ou du système de verrouillage sont fixés au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont fixés au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Le dispositif de scellement douanier fixé par soudure ou au moyen de rivets résistants, à savoir des rivets «POP» ou des rivets «aveugles», n'est pas autorisé</p> <p>_____</p> <p>3: <u>Fixation de la tuyauterie apparente et des flasques:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La tuyauterie est fixée, toutes les parties (accessoires) étant assemblées par soudure</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les boulons pour le montage et l'assemblage de la tuyauterie et des flasques sont fixés au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les couvercles aux extrémités et les robinets sont fixés</p> <p>_____</p> <p>4: <u>Fixation du compartiment réservé à la commande:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La structure et les composants, à savoir les parois latérales, le plancher et le toit, sont suffisamment résistants</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Le compartiment réservé à la commande est monté sur le véhicule de façon à ne pas pouvoir être enlevé sans laisser de traces visibles</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds assurant le montage de la porte (ou du couvercle) fixés au moyen de rivets «POP» ou de rivets «aveugles» ne sont PAS autorisés</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Le dispositif de scellement douanier est fixé par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> |

| | |
|--|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Tuyauterie de déchargement et robinets:</u></p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) à d))</p> | <p>5: <u>Fixation de la tuyauterie de déchargement, des couvercles aux extrémités et des robinets:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> La tuyauterie est fixée, toutes les parties (accessoires) étant assemblées par soudure<hr/><input type="checkbox"/> Les boulons pour le montage et l'assemblage de la tuyauterie et des flasques sont fixés au moyen de RIVETS ou par SOUDURE<hr/><input type="checkbox"/> Les couvercles aux extrémités et les robinets sont fixés<hr/><input type="checkbox"/> TOUS les systèmes de fermeture sont munis d'un dispositif de scellement douanier. Le dispositif doit être tel qu'il ne peut pas être enlevé ou remis en place sans laisser de traces visibles <div data-bbox="539 741 1474 891" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Les véhicules comportant un nombre important de fermetures telles que vannes, robinets, trous d'homme, flasques, etc., seront aménagés de manière à limiter, autant que possible, le nombre des scellés douaniers. À cet effet, les fermetures voisines les unes des autres seront reliées par un dispositif commun exigeant un seul scellé ou pourvues d'un couvercle répondant au même but.</p></div> <div data-bbox="539 916 1474 1066" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p>Les ouvertures aménagées à des fins techniques, telles que celles destinées à la mesure de la température et de la pression, ne doivent être autorisées qu'à la condition qu'elles n'offrent aucun accès de l'extérieur au compartiment réservé au chargement. Le système des véhicules équipés de telles ouvertures doit faire l'objet d'un examen minutieux.</p></div> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Scellement:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, art. 16 et annexe 5)</p> <p><u>DÉCISION:</u></p> | <p><u>Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: _____ scellé(s)</p> <p>INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Lorsque plus d'UN scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5.</p> <p>Un croquis ou des photographies, faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers, <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément.</p> </div> <div style="margin: 5px 0;"> <p><input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention</p> <p>_____</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin: 5px 0;"> <div style="width: 45%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #00FF00; margin: -1px -1px 1px -1px;">AGRÈMENT</p> <p style="text-align: center;">Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> <div style="width: 45%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center; background-color: #FF0000; margin: -1px -1px 1px -1px;">REJET</p> <p style="text-align: center;">Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin: 5px 0;"> <div style="width: 45%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Annexe 2, art. premier:</p> <p>a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier;</p> <p>b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace;</p> <p>c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises;</p> <p>d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières.</p> </div> <div style="width: 45%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p style="text-align: center;">Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> </div> </div> <p style="margin-top: 10px;">Date et lieu:</p> <p>_____</p> <p style="margin-top: 10px;">Signature:</p> <p>_____</p> <p style="margin-top: 10px;">Signature:</p> <p>_____</p> |

| | |
|---|---|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a))</p> <p>_____</p> <p><u>Portes latérales:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b))</p> <p>_____</p> <p><u>Portes arrière:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b) – voir aussi la figure 1-4 et, à l'annexe 6, le croquis n° 1-1a))</p> <p>_____</p> <p>IMPORTANT</p> <p>Un véhicule équipé de portes arrière <i>pourrait</i> devoir être muni de deux scellés douaniers destinés à garantir la fermeture des portes (un scellé par porte)</p> | <p>1: <u>Les éléments constitutifs du compartiment réservé au chargement sont assemblés:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de boulons placés de l'extérieur, l'écrou à l'intérieur étant soudé au boulon</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de rivets placés de l'extérieur, fixés à l'intérieur</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> S'agissant de parties en fibres de verre ou en matière plastique, au moyen de soudures</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Par un plancher de compartiment fixé par d'autres moyens, par exemple, en faisant en sorte qu'il fasse partie intégrante de la carrosserie</p> <p>_____</p> <p>2: <u>Fixation du système de fermeture des portes – portes individuelles:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p>3: <u>Fixation du système de fermeture des portes:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les dispositifs de scellement douanier sont fixés par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p>4: <u>Fixation des charnières et des gonds:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis au moyen de soudures ou de boulons fixés par soudure</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières montées sur les portes arrière sont fixées, c'est-à-dire les boulons sont soudés ou sont inaccessibles, ou les charnières sont fixées au moyen d'un boulon inséré verticalement à travers la porte</p> <p>_____</p> |

| | |
|--|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <u>Ouvertures:</u> <p style="text-align: center;">_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 à 4, croquis n^{os} 1 et 2 et notes explicatives 2.2.1 c)-1) à 4))</p> <p style="text-align: center;">_____</p> | <p>5: Ouvertures de ventilation:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La dimension maximale ne dépasse pas 40 cm _____ <input type="checkbox"/> L'ouverture est «doublement» protégée par une toile métallique ou des plaques métalliques perforées (dimension maximale des trous: 3 mm dans les deux cas) et par un grillage métallique soudé (dimension maximale des mailles: 10 mm) _____ <input type="checkbox"/> L'ouverture est protégée par une plaque métallique perforée unique d'épaisseur suffisante (dimension maximale des trous: 3 mm; épaisseur de la plaque: au moins 1 mm) _____ <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Le dispositif ou le système de sécurité empêchant d'avoir accès à l'intérieur du compartiment réservé au chargement doit être tel qu'il ne peut pas être enlevé et remis en place de l'extérieur sans laisser de traces visibles.</p> </div> <p>6: Fenêtres:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Les fenêtres ne peuvent être enlevées ou remises en place de l'extérieur sans laisser de traces visibles _____ <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Les fenêtres ou les vitres sont habituellement entourées d'un joint d'étanchéité en caoutchouc de sorte que les fenêtres montées de cette manière peuvent <i>toujours être enlevées et remises en place de l'extérieur sans laisser de traces. De telles fenêtres doivent être protégées par une plaque ou par un grillage métallique!</i></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le verre porte la marque du verre de sécurité _____ <input type="checkbox"/> Les fenêtres sont pourvues d'une plaque ou d'un grillage métallique, la dimension des mailles ne dépassant pas 10 mm _____ <p>7: Ouvertures aménagées à des fins techniques:</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin: 10px 0;"> <p>Les ouvertures aménagées dans le plancher à des fins techniques, telles que graissage et entretien, ne seront admises qu'à condition d'être munies d'un couvercle empêchant d'accéder de l'extérieur au compartiment réservé au chargement. Le couvercle des véhicules équipés de telles ouvertures doit faire l'objet d'un examen minutieux.</p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Lorsque les ouvertures aménagées à des fins techniques sont protégées par un couvercle empêchant d'accéder de l'extérieur au compartiment réservé au chargement, ce couvercle ne peut être enlevé ou remis en place de l'extérieur _____ |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | | | |
| Numéro de châssis: | | | |
| <p><u>Scellement:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 b), note explicative 2.2.1 b) f))</p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, art. 16 et annexe 5)</p> <p>_____</p> <p><u>DÉCISION:</u></p> | <p><u>Nombre de scellés douaniers et protection nécessaires:</u></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>Afin que le scellement douanier soit sûr, le véhicule nécessite: _____ scellé(s)</p> <p>INDIQUER CLAIEMENT le nombre de scellés nécessaires</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0; text-align: center;"> <p>IMPORTANT</p> <p>Lorsque plus d'UN scellé douanier est nécessaire pour garantir un scellement douanier sûr du véhicule, le nombre de scellés <i>doit</i> être indiqué dans le certificat d'agrément en regard du point 5.</p> <p>Un croquis ou des photographies, faisant apparaître l'emplacement <i>exact</i> des scellés douaniers, <i>doivent</i> être joints au certificat d'agrément.</p> </div> <p><input type="checkbox"/> Le ou les scellés douaniers sont dûment protégés</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Le véhicule est muni d'une plaque TIR comme décrit à l'article 16 et à l'annexe 5 de la Convention</p> <hr/> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #00FF00; display: inline-block; padding: 2px;">AGREMENT Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR </td> <td style="width: 50%; border: 1px solid black; padding: 5px;"> <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #FF0000; display: inline-block; padding: 2px;">REJET Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR </td> </tr> </table> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">Annexe 2, art. premier:</p> <p>a) Aucune marchandise ne peut être extraite de la partie scellée du véhicule ou y être introduite sans laisser de traces visibles d'effraction ou sans rupture du scellé douanier;</p> <p>b) Les scellés douaniers peuvent être apposés de manière simple et efficace;</p> <p>c) Le véhicule ne comporte aucun espace caché permettant de dissimuler des marchandises;</p> <p>d) Tous les espaces susceptibles de contenir des marchandises sont facilement accessibles pour les visites douanières.</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p style="text-align: center;">Le véhicule n'est pas conforme en ce qui concerne les points suivants:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> </div> <p>Date et lieu:</p> <p>_____</p> <p>Signature:</p> <p>_____</p> <p>Signature:</p> <p>_____</p> | <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #00FF00; display: inline-block; padding: 2px;">AGREMENT Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR | <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #FF0000; display: inline-block; padding: 2px;">REJET Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR |
| <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #00FF00; display: inline-block; padding: 2px;">AGREMENT Le véhicule remplit les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR | <input type="checkbox"/> <b style="background-color: #FF0000; display: inline-block; padding: 2px;">REJET Le véhicule ne remplit PAS les conditions techniques énoncées à l'annexe 2 de la Convention TIR | | |

| | |
|---|--|
| Numéro d'immatriculation du véhicule: | |
| Numéro de châssis: | |
| <p><u>Structure:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b))</p> <p>_____</p> <p><u>Fermeture:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), note explicative 2.2.1 b))</p> <p>_____</p> <p><u>Charnières:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b))</p> <p>_____</p> <p><u>Dispositif de scellement douanier:</u></p> <p>_____</p> <p>(Convention TIR, annexe 2, art. 2, par. 1 a) et b), notes explicatives 2.2.1 a) et b))</p> <p>_____</p> | <p>1: <u>Fixation des éléments constitutifs, à savoir la rampe, la plaque à charnières sur toit et les parties mobiles:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La rampe hydraulique occupe l'entièreté de l'ouverture pour le chargement et le déchargement</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La rampe n'occupe que partiellement (la partie inférieure) l'ouverture pour le chargement et le déchargement, l'autre partie (la partie supérieure) étant recouverte d'une plaque rigide à charnières sur toit</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La structure et les éléments, à savoir la rampe, la plaque à charnières sur toit et les parties mobiles, sont suffisamment résistants</p> <p>_____</p> <p>2: <u>La rampe et la plaque supérieure assurent une fermeture efficace, ne permettant pas d'accéder au compartiment réservé au chargement:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Sous scellés douaniers, la rampe ne peut être manœuvrée (abaissée)</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> La rampe recouvre efficacement la plaque à charnières sur toit</p> <p>_____</p> <p>3: <u>Fixation des charnières reliant le système hydraulique à la rampe:</u></p> <p><input type="checkbox"/> La rampe ne peut être déconnectée du système hydraulique (parties mobiles) sans laisser de traces visibles. Les charnières sont fixées au moyen de RIVETS ou par SOUDURE</p> <p>_____</p> <p>4: <u>Charnières de la plaque supérieure:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Les charnières et les gonds sont montés sur le châssis par soudure ou au moyen de boulons fixés par soudure</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Les gonds sont fixés par soudure</p> <p>_____</p> <p>5: <u>Fixation du dispositif de scellement douanier:</u></p> <p><input type="checkbox"/> Le dispositif de scellement douanier est fixé par soudure ou au moyen d'un dispositif d'assemblage nécessitant une manipulation de part et d'autre des éléments constitutifs</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Le scellé douanier est protégé comme il convient</p> <p>_____</p> |